Vol. 5, N°19, pp. 886– 903, Septembre 2026
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : https://www.doi.org/10.62197/LIFY1114
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : https://revue-kurukanfuga.net

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales ***KURUKAN FUGA***

SYNONYMIE NOMINALE ET CONCURRENCE LEXICALE EN MOORE

****

Yacouba KOURAOGO
Département des sciences du langage
Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
ORCID iD: 0009-0004-8807-2574
yacouba.kouraogo@ujkz.bf

****

Résumé : Cet article s'intéresse à la synonymie nominale en moore. Il vise à examiner son fonctionnement en tant qu'élément de structuration sémantique du lexique de la langue. Pour ce faire, il s'appuie sur un corpus de quatre-cent-vingt-six (426) items lexicaux et de cent-vingt (120) énoncés recueillis progressivement entre 2024 et 2026 par une étude documentaire et par une enquête de terrain à Ouagadougou. S'inscrivant dans une approche lexicologique, plus précisément lexicosémantique, les analyses montrent que la synonymie nominale est un élément de structuration sémantique très productif du lexique du moore. Six (06) types de synonymie nominale sont attestés dans la langue, à savoir : la quasi-synonymie, la synonymie absolue, la synonymie issue de la relation d'hyperonymie-hyponymie, la synonymie fonctionnelle, la synonymie interlinguistique et la synonymie discursive. La quasi-synonymie constitue le type le plus productif. Elle repose sur une proximité de sens entre les mots, tout en laissant apparaître des différences liées à leurs contextes d'emploi. La synonymie fonctionnelle montre que les choix lexicaux peuvent varier selon les facteurs sociaux, notamment générationnels. La synonymie interlinguistique met en lumière, d'une part, la concurrence entre les mots propres au moore et ceux empruntés à d'autres langues, et d'autre part, la concurrence entre plusieurs emprunts. Ces différents types de synonymie nominale montrent que la synonymie ne se réduit pas à une simple relation d'équivalence sémantique. Elle participe aussi à la concurrence lexicale ainsi qu'à la réorganisation du lexique, voire à son enrichissement et à sa dynamique.
Mots-clés : concurrence lexicale, lexique, moore, relation lexicale, synonymie nominale.

****

Abstract: This article examines nominal synonymy in Mooré. It aims to investigate how nominal synonymy functions as an element of semantic structuring within the lexicon of the language. To this end, the study draws on a corpus of four hundred and twenty-six (426) lexical items and one hundred and twenty (120) utterances collected progressively between 2024 and 2026 through documentary research and fieldwork conducted in Ouagadougou. The study adopts a lexicological approach, more specifically a lexico-semantic perspective. The analysis shows that nominal synonymy is a highly productive mechanism for the semantic structuring of the Mooré lexicon. Six (6) types of nominal synonymy are attested in the language: near-synonymy, absolute synonymy, synonymy resulting from hyperonymy-hyponymy relations, functional synonymy, interlinguistic synonymy, and discursive synonymy. Near-synonymy is the most productive type. It is based on semantic proximity between lexical items, while also revealing differences related to their contexts of use. Functional synonymy shows that lexical choices may vary according to social factors, particularly generational differences.

Yacouba

Interlinguistic synonymy highlights, on the one hand, competition between words specific to Mooré and those borrowed from other languages and, on the other hand, competition among different borrowed forms. These different types of nominal synonymy show that the phenomenon cannot be reduced to a simple relation of semantic equivalence. It also contributes to lexical competition and to the reorganization of the lexicon, as well as to its enrichment and ongoing dynamics.
Keywords : lexical competition, lexicon, Moore, lexical relations nominal synonymy.

****

INTRODUCTION

Dans une langue, les mots entretiennent entre eux diverses relations qui contribuent à organiser le lexique et à structurer les significations. La lexicosémantique s'intéresse à ces relations et à la manière dont elles participent à la construction du sens. Parmi ces relations figure la synonymie. Cette dernière met en relation des mots de formes différentes, mais présentant des significations identiques ou proches. Cette proximité ne signifie cependant pas que les unités concernées sont toujours parfaitement interchangeables. Le contexte, le registre de langue, la situation de communication, l'intention du locuteur ou encore la fonction discursive d'un mot peuvent orienter son emploi et lui donner une valeur particulière (Siouffi, 2012). La synonymie apparaît donc comme une relation lexicale qui dépasse la simple relation d'équivalence entre deux mots. C'est pourquoi Guillaume (1953) parle de trahison lexicale. La présente recherche s'intéresse à ce phénomène en moore.

Précisons que le moore est l'une des principales langues nationales du Burkina Faso. Il est une langue de type gur appartenant à la sous-famille Niger-Congo des langues Congo-Kordofaniennes selon la classification de Greenberg (1963). Il est la langue des Moose, population majoritaire du Burkina Faso. Selon les résultats du 5^{e} Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH) (2019), le moore est parlé par plus de la moitié de la population burkinabè avec une proportion de 52,9 %. Dès lors, cette langue est largement utilisée dans les échanges dans la vie quotidienne des locuteurs et occupe, à ce titre, une place importante dans la vie sociale et culturelle des Burkinabè. Cette présence dans les pratiques langagières a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs, notamment dans le domaine de la description linguistique.

En effet, au fil des années, plusieurs travaux ont permis de mieux connaître le moore à travers la description progressive de ses différentes composantes. Ces recherches ont porté aussi bien sur les aspects phonologiques, morphologiques et syntaxiques que sur les paliers lexicologique et lexicographique. Parmi celles-ci, l'on peut citer Peterson (1971), Canu (1973), N Nikiéma (1976, 1978, 1980, 1989, 1998), Kinda (1983), Kaboré (1985), Malgoubri (1988), E. Nikiéma (2000), Sawadogo (2007) et Zagré (2018). Plus récemment, Ouédraogo (2026) a consacré sa thèse de doctorat à la description des éléments de structuration sémantique du lexique du moore où elle s'est résumée à mettre l'accent sur la distinction entre synonymie, variation dialectale et allomorphie tout en proposant une taxinomie de la synonymie selon les domaines notionnels. En plus de ces travaux de description, des documents dictionnairiques, notamment le *Dictionnaire orthographique du moore* de N. Nikiéma et Kinda (1997), ont permis de mieux comprendre certains aspects du fonctionnement lexical de la langue.

Ces acquis offrent aujourd'hui un point d'appui pour aller plus loin dans l'étude de l'organisation du lexique du moore. Ils permettent de se rendre compte que, **malgré les avancées, la synonymie reste encore partiellement explorée dans la langue.** Les travaux disponibles ne permettent pas toujours de déterminer avec précision ce qui distingue une véritable relation de synonymie d'une simple proximité de sens. Certains noms peuvent être considérés comme synonymes parce qu'ils renvoient à une réalité proche ou qu'ils ont le même

équivalent en français, alors que leurs sens ou leurs contextes d'emploi peuvent présenter des différences. Par ailleurs, si les travaux existants ont mis l'accent sur la taxinomie des synonymes selon les domaines notionnels (Ouédraogo, 2026), la question de la typologie de la synonymie en général, celle nominale en particulier, reste à approfondir. De même, l'étude de la synonymie en moore doit être envisagée en tenant compte du contact de langues, car le moore dispose d'un lexique constitué à la fois de ressources propres et d'éléments provenant d'autres langues. Il arrive ainsi que des formes empruntées servent à désigner des réalités qui possèdent déjà une dénomination dans la langue. Ces emprunts peuvent alors être utilisés parallèlement aux mots existants et entrer en concurrence avec eux dans des rapports de concurrence lexicale. Dans cette perspective, la synonymie ne constitue pas seulement une relation interne au système lexical : elle témoigne aussi des transformations que connaît le lexique sous l'effet des contacts linguistiques. Son étude permet en conséquence d'observer concrètement la façon dont de nouvelles formes s'intègrent à la langue et la manière dont les locuteurs réorganisent et utilisent les ressources lexicales dont ils disposent.

Partant de toutes ces observations, la présente recherche vise à répondre à la question générale suivante : comment se manifeste la relation de synonymie nominale en moore ? Les questions spécifiques se déclinent comme suit : (a) quelle est la typologie de la synonymie nominale en moore ? (b) En quoi la synonymie nominale implique des relations de concurrence lexicale entre les mots ?

Au regard des questions posées, l'objectif général de cette étude est d'analyser la synonymie nominale en tant qu'élément de structuration sémantique du lexique du moore. Spécifiquement, il s'agit de : (a) dresser la typologie de la synonymie nominale en moore ; (b) examiner l'implication de la synonymie nominale dans les relations de concurrence lexicale en moore.

Pour parvenir aux résultats, les analyses s'organisent autour des trois (03) grands points suivants : le cadre théorique, le cadre méthodologique et les résultats obtenus.

1. Cadre théorique

Au plan théorique, ce travail s'inscrit dans le cadre global de la linguistique fonctionnelle. Il est circonscrit au domaine de la lexicologie, plus spécifiquement de la lexicosémantique. Cette dernière, selon Polická (2014), est l'étude du sens des mots, précisément leur sémantisme et leurs relations sémantiques. Seul le dernier volet est pris en compte dans la présente étude. Notre démarche descriptive est inspirée du modèle d'analyse préconisé par Polguère (2008). Ce modèle d'analyse, emprunté à la théorie linguistique Sens-Texte, permet de présenter les synonymes au moyen d'un outil formel calqué sur le modèle des fonctions mathématiques, à savoir les fonctions lexicales. En effet, pour Polguère (2008 : 89), *« Une fonction lexicale FL décrit une relation existant entre une lexie L — l'argument de la fonction — et un ensemble de lexies ou d'expressions figées v1, …, vn appelé valeur de l'application de la fonction FL à la lexie L. L'application de la fonction FL à L s'encode de la façon suivante : FL (L) = v1, …, vn »*. L'application de cette fonction aux unités lexicales est modélisée dans ce travail comme suit : **Syn (L) = L.** Autrement dit, Syn (L) = L est la fonction lexicale qui consiste à associer à toute unité lexicale (L) son /ses synonyme(s) L.

2. Cadre méthodologique

La collecte des données sur lesquelles se fonde cette étude a été faite progressivement entre 2024 et 2026, et ce, par la combinaison de deux méthodes : l'étude documentaire et l'enquête de terrain. Pour la première méthode, nous avons exploité le *Dictionnaire orthographique du moore* de Nikiéma et Kinda (1997) et le corpus de description du moore de (Ouédraogo, 2026). Ces

documents nous ont permis de disposer d'un large inventaire de mots en moore que nous avons par ailleurs croisés et testés sur le terrain afin de nous assurer de leurs bons usages par les locuteurs. La deuxième méthode a consisté, non seulement, à vérifier les données collectées au moyen de l'étude documentaire, mais aussi, à les compléter par des métadiscours des locuteurs lors d'entretiens à Ouagadougou. Nous avons aussi recueilli des conversations ordinaires et des textes oraux, précisément des contes et des chants que nous avons exploités pour identifier les synonymes. Aux termes des enquêtes, nous avons pu constituer un corpus de quatre-cent-vingt-six (426) items lexicaux et de cent-vingt (120) énoncés illustrant leurs usages que nous avons transcrits selon les principes de transcription orthographiques du moore. Pour faciliter la lecture des illustrations, nous avons noté les tons selon les principes de notation des tons des langues en terrasses.

Pour le repérage des synonymes, nous nous sommes inspirés des travaux de Lehmann et Martin-Berthet (2018) qui préconisent une approche sémasiologique consistant à partir de la forme lexicale pour en dégager le ou les sens. Cette démarche nous a permis d'examiner chaque mot dans ses différents environnements et de prendre en considération sa distribution dans les paradigmes auxquels il appartient. Ainsi, la synonymie n'est pas établie uniquement à partir d'une ressemblance intuitive entre deux mots, mais à partir de l'usage concret des mots par les locuteurs. Notre démarche descriptive a alors consisté à dresser la typologie de la synonymie nominale en moore en partant des données du corpus tout en montrant, pour chaque type, les relations de concurrence lexicale induites.

3. Résultats de l'étude

L'examen de votre corpus nous a permis de dégager six (06) types de synonymie nominale en moore, à savoir : la quasi-synonymie, la synonymie absolue, la synonymie issue de la relation d'hyponymie-hypéronymie, la synonymie fonctionnelle, la synonymie interlinguistique et la synonymie discursive.

3.1. La quasi-synonymie

La quasi-synonymie renvoie au fait que deux mots aient des significations proches pour permettre leur substitution dans certains contextes, mais sans que cette possibilité s'étende à tous leurs contextes d'emplois. Autrement dit, c'est le fait que deux mots désignent un même référent ou partagent plusieurs sèmes, tout en conservant des spécificités qui les rendent différents dans certains contextes d'emploi. Dès lors, la synonymie n'est pas une équivalence systématique de sens, mais une relation d'équivalence relative. Abondant dans ce sens, Cruse (1986) souligne que l'étude de la synonymie doit tenir compte des propriétés sémantiques des unités lexicales, mais aussi de leur comportement dans différents contextes. Lehmann et Martin-Berthet (2018) précisent que la quasi-synonymie est particulièrement remarquable lorsque l'un des mots est polysémique. Dans ce cas, un mot peut être synonyme d'un autre pour une acception donnée, mais ne l'est pas lorsque son emploi active une autre composante de son sens. Polguère (2008) partage ces points de vue et propose de distinguer effectivement la quasi-synonymie qu'il appelle synonymie approximative de la synonymie absolue ou exacte.

En moore, la quasi-synonymie est la norme, car la plupart des synonymes collectés s'excluent mutuellement dans certains contextes. Les synonymes apparaissant dans la langue possèdent un noyau sémantique commun, mais chacun conserve des traits particuliers qui spécifient son emploi. Ce cas du moore montre que la synonymie n'est que le résultat d'une confusion lexicale telle que l'a soutenu Cigada (2012). Contrairement à l'antonymie, elle n'est pas un phénomène obligatoire dans le fonctionnement de la langue, mais résulte d'un emploi

concurrentiel de deux mots dans un même contexte dû à leur proximité sémantique. Même, sans elle, les locuteurs disposent toujours de ressources pour exprimer leurs idées.

Les données recueillies en moore font apparaître plusieurs manifestations de la quasi-synonymie. Certains synonymes reposent sur un partage direct de sèmes, tandis que d'autres sont liés à la polysémie. Nous relevons les exemples suivants :

(1)
Syn (àrzɛk sóaba) « riche, richard » ≅ ràkãaré « riche, richard »
Syn (bèlgré) « action de flatter, blague » ≅ zɜ̃mbó « tromperie, tricherie »
Syn (máasem) « fraîcheur, ombre » ≅ bʊ́gsem « douceur, humidité, fraîcheur »
Syn (kìbárè) « nouvelle » ≅ kòɛɛgá « nouvelle »
Syn (kúgrì) « cailloux » ≅ yígre « cailloux »
Syn (pʊ́ga) « grossesse » ≅ zíʋbò « grossesse »

Ces synonymes ne présentent pas tous le même degré de proximité. Leur examen montre qu'en moore, la quasi-synonymie est une relation graduelle : plus les sèmes partagés et les contextes de substitution sont nombreux, plus la proximité entre les deux mots est forte. À l'inverse, lorsque les sèmes partagés et les contextes de substitution sont moins nombreux, plus la proximité entre les deux mots est moins forte. La paire *àrzɛk sóaba* « riche, richard » / *ràkãaré* « riche, richard » illustre bien ce fonctionnement. Les deux mots partagent le trait [+RICHE], mais ils ne recouvrent pas exactement le même domaine référentiel. Dans les données recueillies, *àrzɛk sóaba* qualifie une personne qui possède différents types de biens, notamment des biens matériels, alimentaires, des animaux ou de l'argent. *Ràkãaré*, en revanche, renvoie à la richesse financière exclusivement. Les deux mots ont donc un noyau sémantique commun, mais se distinguent par certains traits liés à la nature des biens possédés. Ils sont par conséquent proches sans être substituables dans tous les contextes.

Cette observation rejoint l'analyse de Cruse (1986) selon laquelle des unités lexicales peuvent rester sémantiquement proches tout en présentant des différences secondaires ou périphériques. La quasi-synonymie ne signifie pas que les différences entre les mots disparaissent. Elle suppose plutôt que les traits communs sont suffisamment importants pour établir une relation paradigmatique entre les mots.

Le cas des mots *pʊ́ga* « grossesse » et *zíʋbò* « grossesse » est plus révélateur, car il illustre l'influence du contexte sur la relation synonymique. Soit les énoncés suivants :

(2)
a) pág-ã tàr-a pʊ́-ga « la femme porte une grossesse »
b) pág-ã tar-a zíʋbò « la femme porte une grossesse »

Dans ces énoncés, la substitution du mot *pʊ́ga* par le mot *zíʋbò* ne modifie pas l'interprétation de l'énoncé. Dans les deux cas, les mots renvoient à l'état d'une femme enceinte. Par conséquent, ces mots peuvent être considérés comme synonymes dans cet environnement précis. Cependant, la situation change dans les énoncés ci-après :

(3)
a) págã tʊ̀k-a zíʋbò « la femme porte une charge »
b) pág-ã tʊ̀k-a pʊ́ga « la femme a chargé une grossesse »*

Dans l'énoncé (3a), le mot *zíʋbò* peut recevoir le sens de « charge », alors que cette interprétation n'est pas possible avec le mot *pʊ́ga* dans (3b). La substitution entraîne ici une modification du sens et devient impossible. Les deux mots ne sont alors synonymes que pour l'acception correspondant à « grossesse » et dans les environnements syntaxiques qui

correspondent à cette interprétation. Cet exemple montre aussi que la synonymie peut être liée à la polysémie comme l'ont si bien démontré Lehmann et Martin-Berthet (2018). La relation entre les mots *púga* et *zíɪbò* ne concerne que certaines de leurs significations.

À partir des observations ci-avant, trois critères permettent de cerner la quasi-synonymie en moore :

- le partage d'un noyau sémantique commun : les deux mots doivent présenter un ensemble identifiable de sèmes communs ;
- la présence de traits distinctifs ou de restrictions d'emploi : dans d'autres contextes, la substitution doit être impossible ou entraîner une modification de l'interprétation ;
- la substituabilité dans certains contextes : leur remplacement doit être possible dans au moins certains environnements sans modification importante du sens global.

Autrement dit, la quasi-synonymie obéit au schéma suivant en moore :

L1 ≅ L2 < intersection sémique + différences sémiques + interchangeabilité contextuelle.

3.2. La synonymie absolue

La synonymie absolue, aussi appelée synonymie exacte ou totale, désigne la relation entre deux mots présentant une identité sémantique au point de renvoyer au même référent et être employées dans les mêmes contextes. Dans les langues naturelles, cette forme de synonymie est considérée comme une exception, voire inexistante. Polguère (2008 : 150) affirme à ce propos que « *la synonymie lexicale exacte est rarissime* ». Lehmann et Martin-Berthet (2018 : 80) vont dans le même sens lorsqu'elles considèrent que « *l'identité de sens (ou synonymie absolue) est un leurre* » et que les rares cas susceptibles d'être qualifiés de synonymes absolus ne se rencontrent que dans les lexiques spécialisés.

Ces positions conduisent à considérer la synonymie absolue comme un fait difficile à analyser, car il est possible que deux mots partagent un même sémème tout en se distinguant par leur registre, leur distribution géographique, leur fréquence d'emploi, leur appartenance générationnelle ou encore leur valeur pragmatique. Toutefois, Keita (2003) propose de ne pas exclure complètement l'existence de la synonymie absolue dans l'analyse du sens lexical, puisqu'il faut distinguer la valeur dénotative d'un mot et sa valeur connotative. La première concerne le rapport entre un mot et son référent, tandis que la seconde renvoie aux différents traits pragmatiques associés à l'emploi du mot. Cette distinction permet d'examiner la synonymie absolue selon deux critères complémentaires : le premier critère consiste à vérifier si les deux mots ont la même valeur dénotative, c'est-à-dire s'ils servent à désigner le même référent ; le second critère consiste à vérifier si l'identité de sens se maintient au niveau des principaux paramètres connotatifs retenus que sont la temporalité, l'attestation géographique, le niveau de langue et la variation linguistique.

Partant de ces critères, les données collectées fournissent plusieurs exemples de synonymie absolue en moore. Toutefois, ce type de synonymie est surtout interlinguistique, car dans la majorité des cas, elle met en concurrence un mot authentique et un emprunt.

(4)

Sy (wèoogó) « paludisme »	=	páli « paludisme »
Syn (zírga) « voiture »	=	móbillì « voiture »
Syn (péem-lɛɛgà) « fenêtre »	=	fɛ̋netre « fenêtre »
Syn (núgɛ̃ bɑ̃́nga) « téléphone portable »	=	pógtaablè « téléphone portable »
Syn (ró-tomdem) « étage »	=	étaase « étage »
Syn (bʊ̀-kaooda) « juge »	=	zʊ̀ʊsé « juge »

Yacouba

Syn (sàambá) « père » = bàabá « père »

Dans ces différentes paires, les deux mots renvoient à une même réalité et attestent le même emploi dans tous les contextes. Ainsi, les mots *páli* et *wèoogó* désignent tous deux le « paludisme » ; les mots *pógtaablè* et *núgɛ̀ bɑ̃́nga* servent à désigner exclusivement le « téléphone portable » ; les mots *fɛ́netre* et *péem-lɛɛgà* renvoient au même référent, la « fenêtre ». L'identité de la référence et des emplois fait de ces mots des synonymes absolus. Toutefois, comme cela a été dit ci-avant, il convient de ne pas assimiler systématiquement identité référentielle et synonymie absolue. Le fait que deux mots, en particulier un mot authentique et un emprunt, renvoient au même référent ne suffit pas pour établir qu'ils sont parfaitement synonymes en moore. Il faut qu'ils partagent les mêmes contextes d'emploi quel que soit le registre de langue, la variété linguistique, le temps et l'aire géographique.

Notons également que plusieurs variantes dialectales ont fini par devenir des synonymes absolus en moore. Ce sont des mots, qui en réalité sont des variantes géographiques, mais que les locuteurs utilisent aujourd'hui comme des synonymes. Nos enquêtes ont révélé l'emploi partagés de ces mots par l'ensemble des locuteurs dans tous les contextes. Nous assistons dans ce cas à une autre problématique de la synonymie dans la langue, celle de la « synonymisation des variantes dialectales » qu'il convient d'étudier en profondeur plus tard.

(5)

Syn (bɑ̃́-maasgá) « trypanosomiase »	=	kʊ̃́nunkʊ̃ngu « trypanosomiase »
Syn (yáagà) « panier »	=	tɛ́ɛgà « panier »
Syn (wáagà) « mille »	=	túsrì « mille »
Syn (sɛ̀nsɛngá) « brochette »	=	túi-raado « brochette »

3.3. La synonymie issue de la relation d'hypéronymie-hyponymie

Selon le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois et al. (2002), les relations d'hyponymie-hypéronymie correspondent à un rapport d'inclusion portant sur le sens des unités lexicales et non directement sur les objets qu'elles désignent. C'est pourquoi Lehmann et Martin-Berthet (2018) proposent de distinguer la relation sémantique d'inclusion extensionnelle de celle intensionnelle, la première relevant de l'ordre de la référence, tandis que la seconde relève de l'ordre du signifié. Ainsi, la relation d'hyponymie-hypéronymie consiste à établir une hiérarchie sémantique entre les mots : c'est la relation entre un mot de sens plus spécifique, appelée hyponyme, et d'un mot de sens plus général, appelée hyperonyme. Dans cette perspective, Kouraogo et al. (2020 : 8) soulignent qu'*« Étant donné le rapport d'inclusion sémantique qu'implique cette relation, l'hyponyme peut être utilisé comme un synonyme de l'hyperonyme ».* En effet, l'hyponyme et l'hyperonyme peuvent être employés comme des synonymes dans certains contextes, mais avec des degrés de précision différents. L'hyperonyme généralise, alors que l'hyponyme particularise.

En moore, tout hyponyme peut être employé comme synonyme de son hypéronyme. Toutefois, le sens de l'hypéronyme étant inclus dans celui de ses hyponymes, il peut servir d'anaphorique à ces derniers, mais l'inverse est impossible. De ce fait, ce type de synonymie s'apparente à la quasi-synonymie. Notre corpus fait apparaître plusieurs exemples de ce type de synonymie, notamment dans les domaines des moyens de transport, des sièges, des boissons, des vêtements et de la faune.

(6)

a) Le domaine du transport

Syn (bʊ̃́n-zòambdgá) « moyen de transport » = kút-wèefó « bicyclette »

zírga « voiture »
wèd-moaagá « cheval »

b) Le domaine des sièges

Syn (zĭiga) « siège » = zàoogá « tabouret »
góeelè « chaise, tabouret »
géerè « sorte de divan en terre battue, trône »

c) Le domaine des boissons

Syn (bɔ̋n-yũudem) « boisson » = kòóm « eau »
rɑ̋am « bière de mil, dolo, boisson alcoolisée »
zóm kòóm « eau farinée »

d) Le domaine vestimentaire

Syn (fúugù) « vêtement » = kòbré « habit ample et long, boubou »
fú-yòrgó « chemise »
fú-pòkó « pagne »
fú-gòabgá « couverture »
kúirgà « pantalon »

e) Le domaine de la faune

Syn (rʊ̋nga) « animal » = síbgà « bubale »
tílyã « girafe »
bɔ̃angà « âne »
báaga « chien »
yʊ̃ugá « chat »
bʊ́ʊga « chèvre »
pésgò « mouton »
náafó « bœuf »
bɔ̋nyẽega « lion »
kàtré « hyène »
sóaamba « lièvre »

Dans ces exemples, le mot *bɔ̋n-zòambdgá* en (6a) renvoie à la catégorie générale des moyens de transport. Les autres mots correspondent à des types particuliers de moyens de transport. Ils ont en commun un ensemble de traits liés au déplacement ou au transport, mais chacun possède des propriétés spécifiques. Le mot *kút-wèefó*, par exemple, désigne une bicyclette, tandis que *zírga* et *wèd-moaagá* renvoient respectivement à la voiture et au cheval. La relation entre ces mots et *bɔ̋n-zòambdgá* ne doit pas être comprise comme une relation de synonymie absolue. Elle relève d'abord de l'inclusion sémantique. Lorsqu'un locuteur emploie *zírga*, par exemple, il désigne un type particulier de moyen de transport, alors que *bɔ̋n-zòambdgá* permet de l'inscrire dans une catégorie plus générale.

Le même phénomène s'observe dans le domaine des sièges en (6b) où le mot *zòambdgá* désigne la catégorie générale, tandis que les autres mots correspondent à différentes formes ou différents types de sièges. Le trait fonctionnel commun est celui de « ce qui sert à s'asseoir », mais chaque mot comporte des traits supplémentaires relatifs à la forme, à la fabrication ou à

l'usage. Les mots *zàoogá, góeelè* et *géerè* ne désigne pas non plus exactement le même objet, même s'ils appartiennent à une même catégorie sémantique.

En (6c), le mot *bɔ̃n-yũudlà* représente une catégorie générale à laquelle se rattachent différentes boissons. Les mots *rɑ̃ɑ̃m, zóm kòóm* et *kòóm* se distinguent par leur composition, leur préparation ou encore leurs propriétés. Leur point commun réside dans les traits génériques associés à la notion de « boisson », tandis que leurs traits spécifiques permettent de les différencier.

La série relative aux vêtements en (6d) montre également comment une notion générale peut regrouper plusieurs désignations plus spécifiques. Le mot *fúugù* renvoie à une catégorie générale, tandis que les autres mots permettent d'identifier différentes formes de vêtements. Les traits communs assurent leur rattachement à la catégorie générale, alors que les traits spécifiques expliquent leur différence.

La relation est particulièrement claire dans le domaine de la faune en (6e) où le mot *rʋ̃nga* constitue le terme générique correspondant à la notion d'« animal », tandis que les autres mots désignent des espèces particulières d'animaux. Ces mots partagent avec *rʋ̃nga* les traits généraux qui permettent de les classer dans le champs lexical sémantique des animaux, mais chacun possède des traits spécifiques qui permettent de le spécifier.

L'ensemble de ces exemples montre que chaque hyponyme peut être employé comme synonymie de l'hypéronyme due à la relation d'inclusion sémantique, mais les co-hyponymes ne peuvent pas être employés comme des synonymies.

En somme, les données du moore montrent que la relation d'hyperonymie-hyponymie constitue un mécanisme essentiel de structuration du lexique. Elle traduit la manière dont les locuteurs organisent les réalités de leur environnement en catégories et sous-catégories. Elle met surtout en évidence l'articulation entre généralité et spécificité : l'hyperonyme fournit le cadre catégoriel, tandis que les hyponymes permettent d'identifier des réalités plus précises. Dans cette organisation, des possibilités de rapprochement ou de substitution apparaissent en contexte et mettent l'hypéronyme et ses hyponymes en concurrence.

3.4. La synonymie fonctionnelle

Selon Kouraogo et al. (2020), les synonymes fonctionnels sont des unités lexicales qui se sont créées ou maintenues pour des raisons d'ordre fonctionnel. Leur apparition et leur emploi sont liés aux pratiques langagières des locuteurs et aux différents usages qui se développent au sein de la communauté linguistique. Ce type de synonymie a pour corollaire de favoriser la création de variantes diastratiques dans la langue. Cela corrobore les propos de Lehmann et Martin-Berthet (2018 : 23) selon laquelle *« La variation diastratique est liée aux groupes sociaux (représentés comme des strates) : certaines façons de parler sont considérées comme « populaire », d'autres au contraire comme marquant l'appartenance à un milieu social favorisé et cultivé »*.

En mooré, des mots sont devenus concurrents pour la désignation d'une même réalité, donc des synonymes, eu égard à leur usage par des locuteurs appartenant à des couches sociales différentes. Autrement dit, des mots sont devenues des synonymes dû à l'association de sèmes connotatifs à leur sémème pour l'expression de réalités socio-culturelles identiques. Ces synonymes se caractérisent par le fait qu'ils n'appartiennent pas à un même registre de langue. En fonction de la couche sociale par rapport à laquelle ils s'identifient, nous relevons d'une part, la synonymie entre des mots du registre populaire et ceux du registre familier, d'autre part, la synonymie entre des mots du registre populaire et ceux du registre soutenu.

Précisons qu'en moore, le registre familier est celui auquel appartient le vocabulaire des adolescents. Les mots issus de ce registre sont considérés par les personnes âgées comme inappropriés. Le registre populaire est celui du vocabulaire courant, c'est-à-dire des mots

connus et employés par l'ensemble des locuteurs sans distinction de couches sociales. Le registre soutenu est celui du vocabulaire des personnes âgées. Les mots appartenant à ce registre sont, pour la plupart, méconnus par la majorité des locuteurs. De ce fait, ils jouissent d'une très faible fréquence d'utilisation.

3.4.1. Synonymie entre des mots du registre populaire et ceux du registre familier

En moore, les mots appartenant au registre populaire entretiennent des relations de synonymie avec des mots relevant du registre familier. Dans ce cas, les deux mots renvoient à une même réalité ou à un même concept, mais leur emploi varie en fonction des habitudes langagières et des situations générationnelles des locuteurs.

(7)
(a)

Registre populaire		**Registre familier**
Syn (fú-góabga) « couverture »	=	fú-píndgà « couverture »
Syn (sòsoaagá) « entraide pour cultiver »	=	sɔ̃ng-táaba « entraide pour cultiver »
Syn (bɔ̃né) « perte »	=	lʊ́use « perte »

Le constat que nous faisons à ce niveau également est que ce type de synonymie est très productif dans la synonymie interlinguistique, en particulier la synonymie entre des mots du moore et ceux du français. Le plus souvent, les jeunes font recours à des mots français pour désigner certaines réalités pour lesquelles il existe des dénomination authentique dans la langue. Il se crée alors une relation de synonymie dans laquelle le mot français est perçu par les locuteurs comme relevant du vocabulaire des jeunes, donc du registre familier. C'est, par exemple, le cas des synonymes suivants :

(b)

Registre populaire		**Registre familier**
Syn (kɑ́adem) « mariage »	=	máryaasè « mariage »
Syns (sàambá) « père »	=	pápa « père »
Syn (só-toakà) « voyage »	=	vàyáasè « voyage »
Syn (róllè) « copain, petit ami »	=	mìsé « copain, petit ami »
Syn (gɑ́agà) « lit »	=	lí « lit »

Ces mots sont des synonymes, mais se différencient par leurs usages sociaux. Dès lors, la relation de synonymie ne repose pas seulement sur le fait que les mots désignent une même réalité. Elle tient également à la manière dont les locuteurs les mobilisent dans la communication selon leur situation personnelle. Cette situation montre aussi que le lexique moore n'est pas figé. Les usages évoluent avec les pratiques et les changements sociaux. Toutefois, en diachronie, un mot initialement associé au registre familier peut se diffuser progressivement et devenir populaire, tandis qu'un autre associé au registre populaire peut voir son contexte d'emploi se restreindre à un groupe social donné.

3.4.2. Synonymie entre des mots du registre populaire et ceux du registre soutenu

Sont attestées en moore, des relations de synonymie entre des mots appartenant au registre populaire et ceux relevant du registre soutenu. Il s'agit de mots qui désignent les mêmes réalités, mais dont l'emploi varie en fonction de leur degré de diffusion et de leur inscription sociale ou générationnelle. Dans leur relation concurrentielle, ceux du registre populaire sont les mieux connus par les locuteurs et les plus fréquents dans la communication. Ceux du registre soutenu sont rares, moins connus et jouissent d'une très faible fréquence d'utilisation au point que certains d'entre eux tendent à tomber en désuétude.

(8)

Registre populaire		**Registre soutenu**
Syn (zɑ̃́mà) « foule »	=	bɑ̀̃ndʊrbá « foule »
Syn (sòpíisì ; rʊ́ʊd kɪʊʊse) « gonococcie »	=	kírmàsɛ̃́ « gonococcie »
Syn (rɑ̃́-noogo) « dolo sucré en fermentation »	=	kʊ̀̃msgà « dolo sucré en fermentation »
Syn (fú-góabga) « couverture »	=	kʊ̀̃ndrí « couverture »
Syn (máasem tíɪgá) « parapluie »	=	lɛ̀ɛma « parapluie »
Syn (zírga) « automobile, voiture »	=	bùgbúgi « automobile, voiture »
Syn (gòaadgá) « tamis »	=	kàrzákà « tamis »
Syn (yàoogó (tombe)	=	kábrè « tombe »
Syɲ́ (pɪ̃́iri) « natte »	=	zɑ́̃rgà « natte »
Syn (pù-yágdà) « menteur »	=	zɪ̃̀ri-bé-nedà « menteur »

À partir de ces exemples, l'on constate que la synonymie entre les mots du registre populaire et ceux du registre soutenu est bien attestée en moore. Les différents mots peuvent renvoyer à une même réalité, tout en présentant des différences dans leur fréquence d'emploi et dans leur degré de diffusion par les locuteurs. Il en résulte une concurrence entre plusieurs dénominations, certaines étant davantage utilisées que d'autres dans les pratiques langagières. Les mots du registre populaire sont généralement mieux connus et plus fréquemment utilisés dans les échanges quotidiens. Cette fréquence d'utilisation favorise leur diffusion auprès de différentes générations et contribue à leur maintien dans le vocabulaire courant. Quant aux mots relevant du registre soutenu, ils connaissent une diffusion limitée. La plupart d'entre eux sont encore maîtrisés par les locuteurs âgés, mais presque méconnus par les jeunes. Ainsi, la synonymie fonctionnelle en moore révèle le lien qui existe entre le lexique et les pratiques sociales des locuteurs. Les mots synonymes ne se distinguent pas uniquement par leur forme. Leur emploi peut également renseigner sur la situation de communication, les habitudes langagières ou encore l'appartenance générationnelle des locuteurs. L'opposition entre les registres populaire, familier et soutenu montre, de ce point de vue, que le lexique moore évolue continuellement sous l'influence des rapports sociaux entre les membres de la communauté. Cela corrobore l'affirmation de Matoré (1953) selon laquelle le lexique d'une langue n'est que le reflet de l'interdépendance entre les locuteurs et leur histoire.

En plus de la différence sociale, la synonymie fonctionnelle peut être issue de l'euphémisme : pour des raisons pragmatiques, c'est-à-dire de respect de certaines règles sociales, certains mots dont le sens est jugé choquant dans la communication quotidienne, ont vu leur contexte d'usage se restreindre au profit d'autres mots jugé acceptables. Ces derniers sont le plus souvent des mots du lexique général qui sont resémantisés pour désigner des réalités considérées comme des tabous ou se heurtant à la morale. Il se crée ainsi une relation de synonymie fonctionnelle entre les mots populaires et les néologismes de sens. Ces cas de synonymie se rencontre surtout dans les domaines de l'anatomie, des relations conjugales et thanatophore.

(9)

Mots ordinaires		**Euphémismes**
Syn (wáafo) « serpent)	=	móogo « serpent ‘’herbe’’ »
Syn (yòore) « pénis »	=	ràoolém « pénis » ‘’masculinité’’ » »
Syn (kɪ̀ndé) « sexe féminin »	=	pòglém « sexe féminin » ‘’féminité’’ »
Syn (kʊ́̃um) « mort »	=	káalem « mort » ‘’disparition’’ »
Syn (yɛ́̃bre) « accouplement »	=	yɔ́̃gbò « accouplement ‘’lutte’’ »
Syn (bɪ́̃ndu) « caca, excréments »	=	wè-kɛ́ɛnga « caca, excréments ‘’brousse isolée’’ »

Pour ce qui concerne le mot *wáafo* « serpent », il est ressorti qu'il est toujours remplacé par son euphémisme *móogo* (littéralement ''herbe'') dans un contexte où une personne est mordue par un serpent. Prononcer le nom réel du serpent peut provoquer l'intensification du venin, donc conduire à la mort de la victime. Quant au mot *kʋ̋um* « mort », il est évité au profit de l'euphémisme correspondant *káalem*. Toutefois, le choix de l'euphuisme peut être socialement codifié. Ainsi, pour parler de la mort d'un roi, l'on utilise le mot *lìlgú* (littéralement ''cachette''. De même, il peut y avoir des degrés différents dans le choix des euphémismes. Par exemple, en lieu et place du mot *yẽ́bre* « accouplement » qui semble choquant, l'on utilise les mots *yṍgbò* (littéralement ''lutte'' ou *làgemgó* (littéralement mélange, association'', ce dernier ayant un sens plus atténué que les deux premiers. Cette situation a pour corollaire de rendre les mots ordinaires moins fréquents, voire rares. Ce qui peut conduire à leur disparition progressive dans l'évolution de la langue.

3.5. La synonymie interlinguistique

Nous appelons synonymie interlinguistique, la relation de synonymie entre des mots provenant de langues différentes. Elle se distingue de la synonymie intralinguistique qui concerne des unités appartenant à une seule langue. En effet, des mots provenant de langues différentes, notamment des mots authentiques et des emprunts ou des emprunts à des langues différentes, sont devenus concurrents pour la désignation d'une même réalité en moore. Sur les quatre cent-vingt-six (426) items lexicaux que comporte notre corpus, quatre-vingt-dix-sept (97) sont des emprunts. Ce que nous observons dans notre corpus est qu'il existe des emprunts en provenance de plusieurs langues aussi bien africaines que non africaines. Cependant, nous n'avons relevé que des cas de synonymie entre des mots authentiques et des emprunts aux langues non africaines notamment le français, l'arabe et l'anglais. Le besoin de disposer d'un mot authentique pour nommer une réalité étrangère désignée par un emprunt est l'une des raisons fondamentales de l'attestation de ces cas de synonymie interlinguistique en moore. Nous ne nous attardons pas sur les mécanismes d'intégration des emprunts en moore, car cela a déjà fait l'objet d'autres études telles que celle de Kouraogo (2026) qui a porté sur les mécanismes d'intégration des emprunts nominaux du moore au français.

3.5.1. Synonymie entre des mots authentiques et des emprunts au français

Les relations de synonymie entre les mots propres au moore et ceux empruntés au français sont les plus nombreuses. Elles se manifestent dans différents domaines notionnels. La présence de ces emprunts témoigne de la capacité du moore à renouveler et à enrichir son lexique au contact du français qui depuis longtemps est restée langue officielle du Burkina Faso. Ce type de synonymie répond, d'une part, au besoin de nommer des réalités nouvelles introduites dans l'environnement des locuteurs et, d'autre part, au besoin de disposer de nouvelles dénominations pour des réalités déjà connues mais désignées par des emprunts.

(10)

Mots du moore		**Emprunts au français**
Syn (gúls-mòogó) « stylo »	=	bíkà « stylo »
Syn (wèd-búg-bugi) « motocyclette »	=	móntɛɛrè « motocyclette »
Syn (kɑ́ɑdem) « mariage »	=	máryaasè « mariage »
Syn (néng sébrè) « carte d'identité »	=	kádãntikì « carte d'identité »
Syn (gétgà) « miroir »	=	mínwaarè « miroir »
Syn (zĩ́isì) « parcelle lotie »	=	káarè « parcelle lotie »
Syn (tànsob-n-sóaadga) « terroriste »	=	téroristì « terroriste »
Syn (vʋ́ʋs-mùká) « coronavirus »	=	kóronaviriisì « coronavirus »

Syn (núgẽ bãngá) « téléphone portable »	=	pògtáablè « téléphone portable »
Syn (bãens-roogò) « prison »	=	pìirzõ « prison »
Syn (kárengo) « école »	=	lékollè « écoe »
Syn (tìpá) « médecin »	=	lògtórè « médecin »
Syn (kíbay kɩta) « journaliste »	=	zʊ́gnallìsi « journaliste »
Syn (zír-wẽnda) « chauffeur »	=	sòfɛɛre « chauffeur »
Syn (zírga) « voiture »	=	móbilì « voiture »
Syn (gĩsgá) « fil »	=	fílli « fil »
Syn (kò-tɛɛgà) « gobelet »	=	góbele « gobelet »
Syn (sébrè) « papier »	=	pápiye « papier »
Syn (wèoogó) « paludisme »	=	páli « paludisme »
Syn (zùg peoogó) « chapeau »	=	sápo « chapeau »
Syn (zúg-la-kútu) « casque »	=	kásge « casque »
Syn (yĩngr sìlgá) « avion »	=	aviyõ « avion »

Le constat est que la concurrence qui s'installe entre les différents mots ne conduit pas à la disparition de l'un ou de l'autre même si dans la majorité des cas, l'emprunt connait une plus grande fréquence d'utilisation. La synonymie issue du contact avec le français montre que l'emprunt ne se réduit pas seulement à l'introduction de mots étrangers en moore : il contribue également à modifier les relations lexicales au sein du lexique de la langue et à leur réorganisation.

3.5.2. Synonymie entre des mots authentiques et des emprunts à l'arabe

Le corpus fait apparaître un nombre relativement important d'emprunts à l'arabe qui entretiennent des relations de synonymie avec des mots propres au moore. Cette situation s'explique en grande partie par l'importance des contacts entre les populations Moose et les communautés musulmanes. Ces contacts ont favorisé la circulation de mots associés notamment à la religion, aux pratiques sociales et à certaines réalités culturelles. L'influence de l'arabe s'est particulièrement renforcée avec la diffusion de l'islam. L'introduction de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques religieuses a ainsi entraîné l'apparition de mots d'origine arabe en moore. Certains de ces emprunts se sont ajoutés à des mots déjà disponibles dans la langue, et d'autres se sont vus concurrencés par des néologismes authentiques. Les cas de synonymie entre les mots propres au moore et ceux empruntés à l'arabe que nous avons identifiés dans notre corpus se présentent comme suit :

(11)

Mots du moore		**Emprunts à l'arabe**
Syn (bùg-ràoogó) « fusil »	=	málfo « fusil »
Syn (mórè) « musulman »	=	àrsɩláamà « musulman »
Syn (móeemdo) « Islam »	=	lìsláamdo « Islam »
Syn (lòaagá) « poche »	=	gífo « poche »
Syn (sàambá) « père »	=	bàabá « père »
Syn (kéelem) « santé »	=	làafí « santé »
Syn (zìlem sõngó) « bénédiction »	=	dóaagà « bénédiction »
Syn (pʊ̀ʊsgó) « salutation »	=	sàlém « salutation »
Syn (béoog ráarè) « résurrection »	=	àlkiyáoomà « résurrection »

Les emprunts à l'arabe participent ainsi non seulement à l'enrichissement du lexique du moore, mais aussi à la diversification des relations sémantiques au sein du lexique. Ils entrent en concurrence avec des mots déjà existants et donnent naissance à des relations synonymiques.

3.5.3. Synonymie entre des mots authentiques et des mots empruntés à l'anglais

Le corpus révèle que les cas de synonyme interlinguistique entre des mots du moore et ceux de l'anglais sont très rares, comparativement aux relations observées avec le français et l'arabe. Le faible nombre de ces emprunts peut être mis en relation avec l'histoire sociolinguistique du Burkina Faso, car si le français a longtemps occupé une place centrale dans l'administration, l'enseignement et les échanges institutionnels au Burkina Faso, le contact avec l'anglais n'est rendu possible que grâce à la proximité avec le Ghana, pays anglophone, aux échanges commerciaux transfrontaliers et aux déplacements de populations. Cela a pu favoriser l'intégration de certains mots anglais en moore, mais la plupart de ces emprunts n'ont pas d'équivalent en moore. Les seuls cas que nous avons relevés sont les suivants :

(12)

Mots du moore		**Emprunts à l'anglais**
Syn (zírga) « voiture »	=	lórè « voiture »
Syn (kòos-m-mengá « prostituée »	=	tùtuugá « prostituée ''de two shillings'' »
Syn (zír-wẽnda) « chauffeur »	=	dóarbà « chauffeur »
Syn (kɛ́bgà) « allumette »	=	mànkɛ́sga « allumette »

3.5.4. Synonymie entre des emprunts

C'est le cas le plus productif de synonymie interlinguistique. Des mots provenant de langues différentes entrent en relation de synonymie une fois intégrés au moore. Il se crée alors une situation de concurrence lexicale dans laquelle des mots d'origine étrangère coexistent pour désigner une même réalité. Cette coexistence peut s'expliquer par la chronologie des emprunts due au contact du moore avec plusieurs langues. Une même notion peut être dénommée par un mot emprunté, puis par un autre introduit en synchronie ou en diachronie. Tous les mots en provenance des différentes langues pour désigner la même réalité sont maintenus même s'ils ne bénéficient pas de la même fréquence d'utilisation.

La synonymie constitue alors une étape possible du processus d'intégration lexicale : plusieurs mots peuvent circuler simultanément dans la langue. Certains peuvent s'imposer comme mots dominants. Tout dépend de la trajectoire que prend chaque mot dans la dynamique des relations lexicales. Dans notre corpus, nous avons pu relever les cas de synonymie suivants :

(13)

(a)

Emprunts au français		**Emprunts à l'anglais**
Syn (pètróllè) « pétrole »	=	kárĩnzĩ « pétrole »
Syn (móbilì) « voiture »	=	lórè « voiture »
Syn (àlmétè) « allumette »	=	mànkɛ́sga « allumette »
Syn (sòfɛɛre) « chauffeur »	=	dóarbà « chauffeur »
Syn (bóatè) « boîte de nuit »	=	dãnsĩngì « boîte de nuit »
Syn (sìgáare) « cigarette »	=	fállè « cigarette »
Syn (áfɛɛrè) « affaire, business »	=	bíisnɛsè « affaire, busines »

(b)

Emprunts au français		**Emprunts à l'arabe**
Syn (lɛ́ɛrè) « heure »	=	wákatò « heure, période »
Syn (dìmɑ́asà) « dimanche »	=	háto « dimanche »
Syn (póaasè) « poche »	=	gífo « poche »

Par ailleurs, nous avons identifié quelques cas de synonymie entre emprunts intralinguistiques, c'est-à-dire des cas de synonymie entre des emprunts à la même langue. L'attestation de ces synonymes peut s'expliquer, d'une part, par la diversité des contacts sociaux, et d'autre part, par l'évolution ou l'innovation des référents. Cela montre que, non seulement, les emprunts ne rentrent pas dans la langue par la même trajectoire, mais également, l'innovation d'un référent peut entrainer la nécessité d'emprunter un mot nouveau.

(c)

Emprunts 1		**Emprunts 2**	**Langues sources**
Syn (várendɛ) « salon ''de véranda'' »	=	sálɔ « salon	Français
Syn (télfõndè « téléphone portable »	=	pɔ́gtaablè « téléphone portable »	Français
Syn (wákatò) « période, moment »	=	sàsá « période, moment »	Arabe
Syn (làafí) « santé »	=	nèem « santé »	Arabe

De ce qui précède, la synonymie interlinguistique illustre une forme de concurrence lexicale dans laquelle plusieurs emprunts provenant de langues différentes ou de la même langue se trouvent en concurrence au sein du même système lexical. Une même réalité peut ainsi être désignée par des mots d'origines différentes.

3.6. La synonymie discursive

Bien que notre étude porte principalement sur la synonymie lexicale, c'est-à-dire sur la relation de synonymie qui s'établit entre les unités lexicales en langue, il nous paraît intéressant de donner un aperçu sur la synonymie discursive qui se manifeste dans l'usage et se construit en contexte. En effet, l'examen de notre corpus, en particulier des conversations ordinaires et des chants, permet de se rendre compte que certains mots du moore, sans être strictement synonymes au plan lexical, peuvent être substitués dans des situations discursives particulières pour exprimer la même idée. Ce rapprochement peut s'expliquer par le partage de certains sèmes entre les mots, c'est-à-dire de traits sémantiques communs. La dominance des traits communs crée une proximité sémantique entre les mots qui permet d'employer les uns à la place des autres. Il peut également être expliqué par le fait que des valeurs connotatives, notamment des traits culturels ou des virtuèmes au sens de Pottier (1974) peuvent être associées aux sémèmes des mots par les locuteurs.

Notons qu'au plan du décodage, les locuteurs n'y éprouvent aucune difficulté, et ce, pour trois raisons principales : l'intersection de sémèmes des synonymes, la connivence entre les locuteurs dans la mesure où ceux-ci partagent les mêmes réalités socio-culturelles et le contexte situationnel qui leur permet de lever toute ambiguïté.

Dans notre corpus, nous avons relevé des cas d'emplois synonymiques comme suit :

(14)

Syn (náongò) « pauvreté »	=	nímbɑ̃̀anegá) « misère, pitié »
Syn (kɑ́ɑdem) « mariage »	=	ròogó « foyer conjugal ''littéralement maison'' »
Syn (bɑ̃̀n-lóeere) « indulgence »	=	yólsgó « soulagement »
Syn (yéllé) « problème »	=	kìbárè « nouvelle »
Syn (bɑ́ens-ròogó) « prison »	=	yɔ̃̀kó « prison ''nom du quartier où se trouve la prison civile à Ouagadougou'' »

Hors contexte discursif, ces mots ne sauraient être considérés comme des synonymes. Ainsi, la synonymie discursive en moore montre que la synonymie peut reposer sur une certaine souplesse dans l'interprétation du sens des mots par les locuteurs. Ces derniers peuvent, selon la situation, mettre en avant un trait sémantique particulier et établir un rapprochement entre deux mots qui ne sont pas synonymes dans le système lexical. De ce fait, le choix des mots dans la communication peut dépendre du contenu à transmettre, de l'intention du locuteur, de la situation de communication et des connaissances partagées entre les interlocuteurs.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous retenons que la synonymie joue un rôle important dans la structuration sémantique et dans la dynamique du lexique du moore. Fondée sur un corpus de 426 items lexicaux et de 120 énoncés recueillis entre 2024 et 2026 à partir de données documentaires et d'enquêtes de terrain, l'étude a permis d'identifier six (6) principaux types de synonymie nominale que sont : la quasi-synonymie, la synonymie absolue, la synonymie fondée sur la relation d'hyperonymie-hyponymie, la synonymie fonctionnelle, la synonymie interlinguistique et la synonymie discursive. La quasi-synonymie constitue la forme la plus productive. Elle repose sur un noyau sémantique commun, tout en laissant apparaître des différences sémantiques. La synonymie absolue, plus rare, concerne principalement des mots susceptibles de désigner le même référent et d'être utilisés dans les mêmes contextes. La relation d'hyperonymie-hyponymie permet d'établir une relation de synonymie entre hyponymes et hypéronymes. La synonymie fonctionnelle révèle que les choix des mots pour la communication sont influencés par les pratiques sociales, notamment la différence générationnelle. Les phénomènes d'euphémisation peuvent ainsi favoriser le remplacement progressif de certains mots par des mots socialement mieux acceptés. La synonymie interlinguistique résulte du contact des langues : les mots propres au moore peuvent rentrer en concurrence avec des emprunts au français, à l'arabe et, plus marginalement, à l'anglais, tandis que plusieurs emprunts peuvent également désigner une même réalité. Partant, la synonymie nominale ne se réduit pas à une simple équivalence lexicale. Elle constitue un espace de concurrence lexicale où se croisent proximité sémantique, choix paradigmatique, variation, usages sociaux et contact de langues. Dès lors, elle participe à la réorganisation, à l'enrichissement et au renouvellement continu du lexique du moore.

Références bibliographiques

CANU Gaston, 1973, *Description synchronique de la langue mò:rē (dialecte de Ouagadougou),* Documents linguistiques, XLV, Abidjan. Université d'Abidjan.

CIGADA Sergio, 2012, « Typologie de la synonymie », dans *La synonymie*, BERLAN (Françoise) et BERTHOMIEU (Gérard) (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, pp. 23-31.

CRUSE D. Alan, 1986, *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.

DUBOIS Jean et al., 2002, *Dictionnaire de linguistique,* Paris, Larousse.

GREENBERG Joseph, 1963, *The languages of Africa*, Bloomington, Indiana University, Mouton and Co. The Hague.

Yacouba

GUILLAUME Gustave, 1953, « Psycho-systématique et psycho-sémiologie du langage », *Le Français moderne reproduit dans Langage et Science du langage* (1964). Paris, Nizet, pp. 241-249.

KABORÉ Raphaël, 1985, *Essai d'analyse de la langue môôré (Parler de Ouagadougou),* Thèse pour le Doctorat d'Etat en lettres, ès sciences humaines, Université de Paris VII.

KEITA Alou, 2003, « Etude de la synonymie lexicale en français parlé et écrit au Burkina (FPB) », *Langues et linguistique*, no 29, 2003, pp. 53-101.

KINDA Jules, 1983, *Dynamique des tons et intonation en mooré (langue de Haute Volta)*, Thèse du troisième cycle : linguistique générale, Université de la Sorbonne Nouvelle (PARIS III) : Institut d'études linguistique et phonétique.

KOURAOGO Yacouba et al., 2020, « Relation d'hyponymie-hypéronymie en *wɪnĩɛ̃* dans *Les Cahiers de l'ACAREF,* Tome 1, Volume 2, n° 4, Accra, pp. 184-197.

KOURAOGO Yacouba, 2026, « Mécanismes d'intégration des emprunts nominaux du mooré au français », *Liens, nouvelle série : revue francophone internationale*, N°10, Volume 2, pp. 149-165.

LEHMANN Alise & MARTIN-BERTHET Françoise, 2018, *Lexicologie. Sémantique, morphologie et lexicographie*, 5e éd., Malakoff, Armand Colin.

MALGOUBRI Pierre, 1988, *Recherches sur les variantes dialectales en moore. Essai dialectométrique*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, université de Nice, faculté des lettres, et sciences humaines, département des sciences du langage.

MATORÉ Georges, 1953, *La méthode en lexicologie : domaine français*, Université du Michigan, M. Didier.

NIKIÉMA Emmanuel, 2000, « Les propriétés syllabiques du mooré : une ébauche d'analyse », *Cahiers du CERLESHS*, 2e numéro spécial, Ouagadougou, CERLESHS, pp. 239-269.

NIKIÉMA Norbert & KINDA Jules, 1997, *Dictionnaire orthographique du moore*., Sous-commission du moore, Ouagadougou, SOGIF.

NIKIÉMA Norbert, 1980, *Moor gvlsg sebre : manuel de transcription du mooré*, Ouagadougou, Presses africaines.

NIKIÉMA Norbert, 1989, « Du non cumul des fonctions classificatoires et quantificatives dans les suffixes nominaux du moore », *Journal of West African Languages,* vol. XIX, n02. Abuja, West African Linguistic Society, pp. 93-124.

NIKIÉMA Norbert, 1998, « Les alternances consonantiques en mooré », *Les langues d'Afriques subsahariennes,* Collection Faits de Langues, n011-12, Orphys, pp. 491 501.

OUEDRAOGO Misséta, 2026, *Analyse des éléments de structuration sémantique du lexique du mooré*, Thèse de Doctorat unique en linguistique, ED/LESHCO, Université Joseph Ki-Zerbo.

Yacouba

PETERSON Thomas Howe, 1971, *Moore Structure: a Generative Analysis of the Tonal System and Aspects of the Syntax*, Thèse de Ph.D., University of California, Los Angeles, University microfilms International, Ann Arbor.

POLGUÈRE Alain, 2008, *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

POLICKAÁ Alena, 2014, *Initiation à la lexicologie française*, Masarykova Univerzita, Brno.

RGPH, 2019, *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso*, Comité national du recensement, Burkina Faso, INSD.

SAWADOGO Emmanuel, 2007, *Algorithmes de la différenciation et de la symétrisation en Mooré*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Département de sciences du Langage.

SIOUFFI Gilles, 2012, « Les binômes synonymes et la question de la figure au XVIIe : quelques investigations dans l'usage et dans les remarques », *La synonymie*, Berlan, Françoise et Berthomieu, Gérard (dir.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, pp. 367-378.

ZAGRÉ Dieu-Donné, 2018, *Description morphosyntaxique et sémantico-référentielle des marqueurs de la deixis personnelle, spatiale et temporelle du mooré*, Thèse de Doctorat unique en linguistique, FLASHS, Université Ouaga 1 Pr Joseph Ki-Zerbo.

Yacouba